

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN

ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

Absent : M. ARENAS

Secrétaire de séance : Mme DARSAUT

23 – 129 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET EAU

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu le Budget Primitif de l'eau,

Considérant que l'enveloppe budgétaire prévue au chapitre 65 ne permet, en l'état, de pouvoir procéder au paiement des admissions en non-valeur et des créances éteintes,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les crédits prévus au Budget Primitif,

Dans le cadre de l'exécution du budget 2023 du service de l'eau, il est donc nécessaire de procéder aux rectifications budgétaires décrites dans le tableau ci-après :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Montant en €	Observations
022	Dépenses imprévues	- 4 500,00	Dépenses
65	6541 - Créances admises en non-valeur	3 500,00	Dépenses
65	6542 - Créances éteintes	1 000,00	Dépenses

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 8 novembre 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 6 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve la décision modificative n° 3 du budget de l'eau pour l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 064-216404301-20231114-23DEL129-BF



Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le

